

Plus vite, plus sûr En Suisse aussi, les voitures de tourisme avec remorque pourraient bientôt circuler à 100 km/h sur autoroute.

Régime 100 km/h pour les remorques

Les voitures tractant une remorque devraient à l'avenir pouvoir circuler à une vitesse de 100 km/h sur autoroute. Une disposition qui améliorerait la sécurité et la fluidité du trafic.

TEXTE FELIX MAURHOFER

Ce qui est depuis longtemps en vigueur en France, Allemagne et au Danemark devrait aussi être valable sur les autoroutes suisses. Une motion du conseiller national Thierry Burkart (PLR/AG), vice-président du TCS, propose de modifier la loi dans le sens d'un relèvement de la vitesse maximale sur autoroute à 100 km/h – contre 80 km/h aujourd'hui – pour les voitures de tourisme avec remorque; cela dans la mesure où certaines exigences techniques sont remplies, lesquelles seraient fixées par le Conseil fédéral.

Situations périlleuses

Les conducteurs de véhicules tractant une remorque roulent à la vitesse de 80 km/h indiquée par leur

compteur de vitesse; ce faisant, ils sont fréquemment doublés par des camions plus rapides en raison de la marge de tolérance. Non seulement ces dépassements entraînent des situations dangereuses, mais ils ralentissent de manière significative le flux du trafic. De surcroît, les conducteurs avec remorque éprouvent un sentiment d'insécurité et ont l'impression d'être une entrave à la circulation. Un relèvement de la vitesse maximale à 100 km/h permettrait d'atténuer cette situation, d'améliorer la sécurité routière et la fluidité du trafic, estime l'auteur de la motion.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des Etats européens comme l'Allemagne et la France ont déjà procédé à

cette adaptation de la vitesse. Les automobilistes suisses ont donc également le droit de circuler sur les autoroutes allemandes à la vitesse maximale de 100 km/h; cela lorsque le véhicule tracteur et la remorque sont équipés d'ABS et que les pneus satisfont à différents critères (voir encadré). Selon le poids de la remorque et du véhicule tracteur, des amortisseurs et des dispositifs de stabilisation sont requis. Ces exigences peuvent être vérifiées dans les centres techniques du TCS. Dans l'hypothèse d'une hausse de la vitesse à 100 km/h pour les voitures de tourisme avec remorque sur autoroute, les prescriptions techniques s'appliquant aux véhicules tracteurs et à la remorque seraient calquées sur les règles allemandes.

Dans les pays où la vitesse maximale est supérieure à 80 km/h pour les voitures de tourisme tractant une remorque, les expériences sont majoritairement positives. En Allemagne, 987 accidents im-

LES RÈGLES À L'ÉTRANGER

En France, les voitures de tourisme avec remorque jusqu'à un poids total de 3,5 tonnes peuvent rouler à 130 km/h. Pour un poids supérieur à 3,5 tonnes, le 110 km/h est requis. En cas de pluie, tous les véhicules sont toutefois astreints à un vitesse maximale de 110 km/h. En Allemagne, les voitures avec remorque ont le droit de rouler à 100 km/h sur autoroute moyennant certaines prescriptions (ABS, pneus vieux de 6 ans max. et admis pour une vitesse de 120 km/h). Au Danemark aussi, le régime 100 km/h prévaut selon les mêmes critères qu'en Allemagne.

pliant des voitures de tourisme avec remorque ont été recensés en 2015. Ils ont causé 8 morts et 156 blessés graves. Selon les statistiques d'accidents suisses entre 2011 et 2015, un accident mortel et huit accidents avec blessés graves ont été répertoriés. On dénombre en Suisse un total de 422 000 remorques.

L'état du réseau routier suisse, son extension et ses standards de sécurité s'accommoderaient sans aucun problème d'une hausse de la vitesse maximale à 100 km/h. Les experts du TCS y sont aussi favorables. ♦